



ROULONS PLUS PROPRE

La prime à la conversion des véhicules est accessible à tous !

DISPOSITIF MARS 2021

Particulier ou professionnel, si vous possédez un vieux véhicule, vous pouvez bénéficier de la prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule plus propre, neuf ou d'occasion. La prime est cumulable avec le bonus écologique.

Quels sont les vieux véhicules concernés ?

- ✓ Particulier
- ✓ Professionnel

✓ Véhicule* essence immatriculé avant 2006

✓ Véhicule* diesel immatriculé avant 2011

*Voiture ou camionnette dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3,5 tonnes

CENTRE AGRÉÉ VHU



À SAVOIR

Le vieux véhicule doit être mis au rebut dans un centre agréé VHU (véhicules hors d'usage)

Quelle prime, pour quel véhicule acheté ?



Électrique ✓ NEUF ✓ OCCASION

PRIME
JUSQU'À 5 000 €*

BONUS ÉCOLOGIQUE
JUSQU'À 7 000 €



Hybride rechargeable ✓ NEUF ✓ OCCASION
avec une autonomie minimale de 50 km en mode électrique

PRIME
JUSQU'À 5 000 €*

BONUS ÉCOLOGIQUE
JUSQU'À 2 000 €



Thermique ✓ NEUF ✓ OCCASION

ESSENCE CRIT'AIR 1
émettant moins de 137g CO₂/KM (WLTP**) ou 109g CO₂/KM (NEDC***)
et si revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €

DIESEL CRIT'AIR 2
immatriculé pour la première fois après le 1^{er} septembre 2019,
émettant moins de 137g CO₂/KM (WLTP**) ou 109g CO₂/KM (NEDC***)
et si revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €

PRIME
JUSQU'À 3 000 €*



2 roues, ✓ NEUF
3 roues, quadricycle, électrique

PRIME
JUSQU'À 1 100 €*

BONUS ÉCOLOGIQUE
JUSQU'À 900 €

* Le montant de la prime dépend de la situation du demandeur

** WLTP : Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedure

*** NEDC : New European Driving Cycle

La prime à la conversion et le bonus écologique sont cumulables avec le microcrédit véhicules propres.

Pour tester votre éligibilité, découvrir l'intégralité du dispositif et effectuer les démarches, rendez-vous sur :

www.primealaconversion.gouv.fr

